



Question pour aider mon beau-frère dans l'embarras.

Par **reneevge**, le **15/09/2009** à **22:08**

Bonjour,
Celui-ci vit avec une femme depuis 26 ans. Quand ils se sont mis ensemble elle était invalide et elle l'est toujours.
Ils ne sont pas mariés.
Ils ne sont pas pacsés.
Ils n'ont pas fait de contrat de concubinage auprès de l'administration.
Aujourd'hui ils se séparent. DOIT-IL LUI VERSER UNE PENSION ?????
Il est retraité et sa retraite n'est pas mirobolante (comme pour beaucoup d'ailleurs).
Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **15/09/2009** à **22:58**

Bonsoir,
Dans le cas que vous décrivez,
Votre beau-frère n'a pas à verser quoique ce soit à son ex compagne.
Cordialement.

Par **reneevge**, le **16/09/2009** à **19:42**

Marion,
Je vous remercie beaucoup de votre réponse.